

La FNSF déplore que la CSEN n'ait pas été associée avec des associations représentatives des sourds en LSF, ni demandé notre avis. La FNSF possède des experts en matière de l'éducation des jeunes Sourds et nous avons très vite constaté que ce rapport est truffé d'erreurs et de fausses informations...

L'acquisition de deux langues premières est très complexe et il est très recommandé de concentrer l'acquisition d'une SEULE langue première ACCESSIBLE à l'enfant Sourd lui permettant un développement cognitif et langagière précoce. Il n'y a aucune cohérence, ni respect du choix linguistique, ni les principes de la Convention internationale des Droits des Personnes Handicapées, ni avec le rapport sur l'inclusion par l'International Disability Alliance.

Le parcours bilingue consiste à acquérir la LSF comme langue première et le français écrit comme langue deuxième.

Le CSEN fait de graves erreurs en indiquant qu'il faut recourir au LfPC pour apprendre le français ! Nombre de jeunes Sourds apprennent le français grâce à la LSF qui est une langue de travail, d'apprentissage ; et donnant de très bons résultats.

Le « français signé » stipulé dans le rapport du CSEN est une mascarade ! On ne mélange pas deux langues à part et entières ! Pourquoi pas recourir à l'anglo-français ? L'usage du français signé est la conséquence d'un manque de formation et de compétences des enseignants. C'est pourquoi l'Etat doit développer les moyens humains et financiers. »

Pour conclure, la FNSF s'interroge si les chercheurs du CSEN ont bien interprété la circulaire du 3 février 2017 relative au Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds en parlant de deux parcours possibles, en mentionnant « le co-enseignement doit être systématiquement mis en place via le pôle d'enseignement des jeunes sourds » or il n'y a que deux organisations possibles :

*- une classe d'élèves sourds recevant des enseignements dans toutes les matières en LSF. Cette classe est entièrement intégrée à l'école dont elle fait partie, avec des périodes d'échanges et de travail en commun avec les autres classes. L'enseignant de cette classe a atteint le niveau B2 et vise le niveau C1 du CECRL ;*

*- une classe mixte mêlant élèves sourds et entendants, avec un enseignant entendant et un co-enseignant ayant atteint le niveau B2 et visant le niveau C1. Le co-enseignant a la charge de l'enseignement de la LSF ou en LSF, il transmet les contenus et objectifs prévus par l'enseignant.*

La FNSF pointe que les enseignants expérimentés des classes bilingues en France n'ont jamais été interrogés quel que soit le sujet dans ce rapport du CSEN